

MESURER LES CONSÉQUENCES DE LA LOI 126 SUR LA RENTE D'UN RETRAITÉ DU RRPE

- ➔ Saviez-vous que l'indexation de la rente des retraités du RRPE est suspendue durant 6 ans?
- ➔ Saviez-vous que la Loi 126 aura des conséquences sur la rente des retraités du RRPE même après ces 6 années?
- ➔ Saviez-vous qu'en novembre 2021, l'inflation a atteint 4,7% au Canada et 5,2% au Québec?
- ➔ Souhaitez-vous faire une estimation de votre perte annuelle et de votre perte accumulée pour chaque année jusqu'en 2033?

Nous avons préparé une vidéo d'une durée de 17 minutes ayant pour titre: " Mesurer les conséquences de la Loi 126 sur la rente d'un retraité du RRPE ". Notre objectif est de vous faire réaliser les conséquences de la Loi 126. Entre autres, vous pourrez constater comme il est facile d'utiliser le chiffrier que nous avons préparé afin d'estimer votre perte annuelle et votre perte accumulée jusqu'en 2033.

En décembre 2021, vous avez reçu de Retraite Québec un document ayant pour titre " VOTRE RENTE 2022 ". Il sera très utile de l'avoir en main afin de compléter le chiffrier et ainsi d'être en mesure de profiter au maximum de cette présentation.

Sur le site de l'AQDER, vous trouverez le dossier complet incluant : la vidéo, le PowerPoint , le chiffrier et le lien pour répondre au sondage.

Pour y accéder, cliquez l'un des liens suivants :

[Les conséquences de la loi 126 pour un retraité du RRPE ou sur l'image :](#)



À la suite du visionnement de la vidéo et de l'utilisation du chiffrier, nous vous invitons à compléter [un court sondage](#), et ce, avant le 25 février prochain.

En espérant que cet exercice saura vous apporter un éclairage nouveau au regard de la non-indexation.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

*Michel Poirier,
Membre du CVÉ*